



Aux participants de la procédure de
consultation

Date 30 janvier 2025

Avant-projet de loi sur l'Université du Valais (LUVa) - Procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat valaisan, par le Département de l'économie et de la formation, met en consultation le projet de loi sur l'Université du Valais (LUVa). Sur le plan national, le Valais vise un positionnement de canton universitaire, une ambition clairement affirmée dans le programme gouvernemental 2021-2024 du Conseil d'Etat. L'accréditation institutionnelle d'UniDistance Suisse, obtenue le 26 juin 2020 en tant qu'institut universitaire selon la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), constitue une étape majeure vers cet objectif. Valide jusqu'en juin 2027, cette accréditation offre au canton une opportunité unique de rejoindre le cercle des cantons universitaires de Suisse en accompagnant UniDistance Suisse dans sa transformation en Université du Valais après plus de trente ans de développement au sein de la Fondation pour la formation universitaire à distance Suisse.

Concrétiser cette ambition à l'horizon 2027, nécessite notamment qu'UniDistance Suisse, actuellement portée par une fondation, devienne un établissement autonome de droit public, à l'instar de la HES-SO Valais-Wallis ou de la HEP-VS. Ce passage à un statut de droit public, qui est celui de quasi toutes les universités suisses, permettra au Valais de figurer parmi les cantons universitaires suisses en renforçant sa place dans la gouvernance du système suisse des hautes écoles et son rôle dans la politique de la formation et de la recherche.

L'instauration de la Loi sur l'Université du Valais (LUVa) s'inscrit dans une dynamique ambitieuse visant à renforcer l'excellence académique, l'innovation et l'attractivité du canton en matière de formation et de recherche. Cette loi offre un cadre structurant, à la fois souple et cohérent, qui permet à l'Université du Valais de répondre aux défis académiques, économiques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain tout en s'inscrivant pleinement dans les objectifs stratégiques cantonaux et fédéraux. Sur le plan national, le positionnement de l'Université du Valais sur les études à distance permet une offre universitaire complémentaire par rapport aux universités « classiques ».

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de cet avant-projet et autorisé sa mise en consultation par le Département de l'économie et de la formation. Nous avons l'honneur de vous remettre l'avant-projet de loi sur l'Université du Valais (LUVa), accompagné d'un rapport explicatif, en vous invitant à faire parvenir vos observations, remarques et propositions **d'ici au 31 mars 2025**.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais à l'adresse : <https://www.vs.ch/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>. Les réponses peuvent être transmises par courriel à : she@admin.vs.ch ou par courrier postal au Service des hautes écoles, M. Yves Rey, chef de Service, Rue de Conthey 19, 1950 Sion.

En vous remerciant d'avance à l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués


Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

